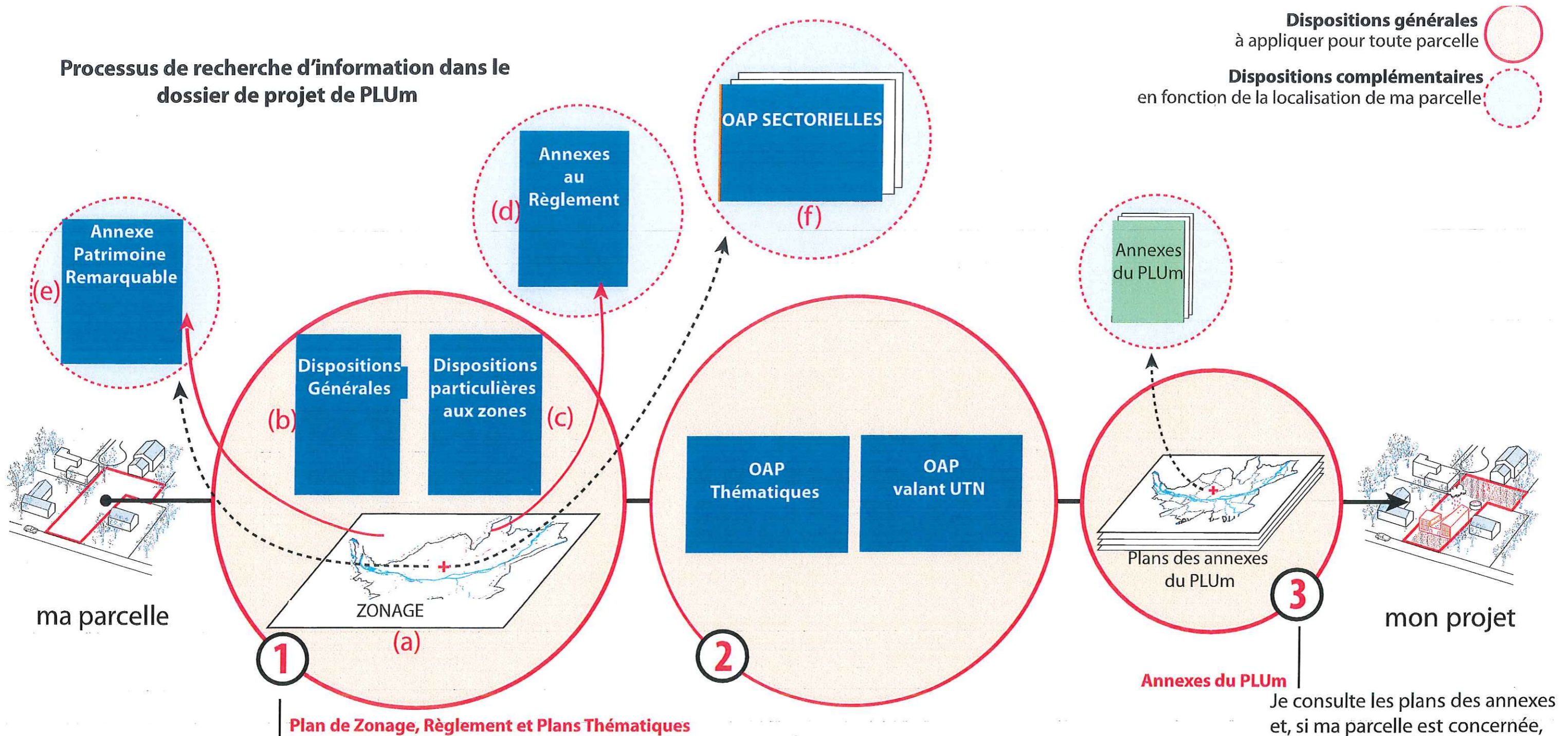


## Processus de recherche d'information dans le dossier de projet de PLUm



Je repère ma parcelle sur le plan de zonage (a) et j'applique les dispositions générales du règlement (b) ainsi que les dispositions particulières à ma zone (c) et si ma parcelle est concernée, je consulte les annexes du règlement (d).

+ Si ma parcelle est concernée par une protection patrimoniale, j'applique les dispositions spécifiques (e).

+ Si ma parcelle est concernée par une OAP sectorielle, je prends en compte les orientations de l'OAP (f).

### OAP Thématiques

Je prends en compte les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques dans la conception de mon projet :

- OAP Commerce
- OAP Climat Air Energie Eau
- OAP Mobilité Générale
- OAP Collines

Je prends éventuellement en compte les OAP valant UTN

Je consulte les plans des annexes et, si ma parcelle est concernée, j'applique les dispositions réglementaires associées.